

Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Pour que le Canada puisse connaître un redressement économique durable et une croissance économique améliorée, il doit devenir un pays inclusif et accessible où les personnes handicapées ont accès aux biens et aux services de notre pays sur un pied d'égalité avec les Canadiens non handicapés. Un Canada accessible et inclusif fera en sorte que les personnes handicapées seront en mesure de contribuer à l'économie canadienne et d'en profiter de la même façon que les autres Canadiens. Pour en arriver à un Canada accessible et inclusif, le gouvernement fédéral doit avoir un Plan d'action national pour les personnes handicapées dont le cadre doit comprendre : 1. De nouvelles initiatives pour réduire la pauvreté 2. De nouveaux mécanismes pour améliorer l'accès à la participation des personnes handicapées au marché du travail 3. De nouveaux investissements en matière de soutien des personnes handicapées 4. De nouvelles initiatives pour promouvoir l'accès, l'inclusion et l'appartenance à part entière. Les Canadiens qui ont des déficiences sont des mères, des pères, des frères et des sœurs, des enfants, des adultes en âge de travailler et des personnes âgées. Nous sommes des étudiants et des éducateurs, des travailleurs, des employeurs et des chômeurs. Nous sommes des dirigeants d'organismes bénévoles et les bénéficiaires de services. Nous sommes Autochtones et nous faisons partie des minorités visibles. Nous habitons dans des grands centres urbains et dans des collectivités isolées. Nous représentons 14,3 % de la population. Nos problèmes sont liés à l'accès et à l'inclusion. En tant que citoyens, nous voulons obtenir un accès égal aux biens et aux services de notre pays, de notre province et de notre collectivité, y compris : les écoles, les centres communautaires, les bibliothèques, les parcs, les espaces publics, l'accès au transport, l'emploi, le logement, les aides pour personnes handicapées, les nouvelles technologies de l'information et les communications, l'accès au processus électoral et la fin d'une vie de pauvreté et d'exclusion. Les problèmes des personnes handicapées touchent tous les citoyens. Certains obstacles à une participation égale ont été supprimés, mais il reste encore beaucoup à faire pour rendre nos collectivités pleinement accessibles et inclusives. Le CCD rappelle aux députés que les questions touchant les personnes handicapées ne sont pas des questions partisans. Nos problèmes touchent tous les Canadiens et la majorité des Canadiens, à un moment ou un autre de leur vie, auront accès à des aides et à des services offerts pour créer un Canada plus accessible et plus inclusif.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Dans sa réponse au rapport du Sénat intitulé « Pauvreté, logement, itinérance », le gouvernement du Canada déclarait : « Au bout du compte, des emplois durables constituent la meilleure source de sécurité du revenu pour les individus et les familles. » Le CCD en convient, mais malheureusement, de

nombreuses personnes handicapées qui sont prêtes à travailler sont exclues en raison d'une vaste gamme d'obstacles. Nous reconnaissons que le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer l'accès à la formation, à l'éducation, au logement et à l'inclusion au marché du travail des personnes handicapées. Le Conseil des Canadiens avec déficiences croit que la création d'emplois pour les personnes handicapées serait plus efficace en établissant une stratégie à deux volets : 1. Établir des objectifs précis pour les personnes handicapées dans les ententes sur le développement du marché du travail négociées avec les provinces. Disposer d'un objectif précis pour les personnes handicapées devrait être une exigence en matière de transfert aux provinces et aux territoires de montants au titre de l'assurance-emploi et du Trésor. Des indicateurs de rendement doivent être établis dans les mécanismes de déclaration des ententes relatives au marché du travail pour souligner les initiatives en matière d'emploi visant les personnes handicapées. 2. Il faudrait élargir à la fois le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées pour accroître la capacité des provinces et des territoires de prendre en compte les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Le Fonds d'intégration démontre les innovations en matière d'inclusion à la main-d'œuvre active. 3. Élaborer un plan stratégique quinquennal pour prendre en compte les besoins en matière d'emploi des personnes handicapées. 4. La priorité au chapitre des nouveaux investissements en matière de main-d'œuvre devrait être accordée aux jeunes (de 18 à 30 ans) qui font la transition de l'école au marché du travail. 5. Il faut offrir toute une gamme d'initiatives et de mécanismes de soutien, y compris un soutien à long terme destiné aux personnes dont les besoins sont plus complexes (déficiences multiples, discrimination, Autochtones, femmes, etc.). Il faut établir des indicateurs de succès pour prendre en compte les personnes ayant des besoins plus complexes ou qui sont confrontées à de multiples obstacles. 6. Des logements adaptés sont essentiels, mais il faut également des programmes qui offrent des primes d'encouragement en matière de travail, d'éducation et de formation. 7. Le gouvernement fédéral doit devenir un employeur modèle et augmenter la participation des personnes handicapées au marché du travail dans la fonction publique fédérale de 1 % au cours des deux prochaines années.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Le CCD est d'accord avec l'honorable James Flaherty qui, le 15 mai 2012, disait que son gouvernement va encourager davantage de personnes handicapées, davantage de personnes âgées et davantage d'Autochtones, y compris les jeunes, à travailler. Il a également affirmé que nous devons éliminer les désincitations du système d'assurance-emploi à se joindre au marché du travail. Le CCD croit qu'il existe d'autres obstacles qui doivent être pris en compte pour que les personnes handicapées puissent travailler. Il est possible de le faire grâce à de nouveaux investissements. De nouveaux investissements bien ciblés peuvent apporter des changements positifs à la vie des personnes handicapées. Des investissements appropriés dans des aides aux personnes handicapées leur permettraient de participer à l'apprentissage et à la garde d'enfants, de faire des études ou d'occuper un emploi, de vivre de façon plus indépendante et de s'occuper de leur famille. Ces investissements constituent la priorité de la collectivité des personnes handicapées et la pierre angulaire sur laquelle doit reposer un plan d'action national exhaustif pour les personnes handicapées. Au cœur de cette initiative, on retrouve un engagement envers la désinstitutionnalisation et la suppression du stigmate rattaché aux personnes handicapées. Le gouvernement du Canada doit : • Collaborer avec les provinces et territoires pour explorer de nouvelles manières d'accroître l'accès aux mesures de soutien liées aux limitations fonctionnelles et d'élargir la gamme des mesures disponibles et d'appuyer la construction de logements sécuritaires, accessibles, abordables et avec services de soutien. • Travailler avec les Conseils de bandes

afin de garantir aux personnes handicapées des Premières Nations vivant dans les réserves une égalité d'accès aux mesures de soutien. Les Canadiens handicapés et leurs familles courent deux fois plus de risques de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiens et l'incidence de la pauvreté chez les Autochtones handicapés est encore plus élevée. Les systèmes actuels de soutien du revenu ne conviennent pas aux Canadiens handicapés. Le gouvernement du Canada doit s'engager à s'attaquer au problème de la pauvreté et à revoir les programmes de soutien du revenu destinés aux Canadiens handicapés. Il pourrait notamment :

- Rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées
- Que les bénéficiaires de la prestation d'invalidité du Régime de pension du Canada soient automatiquement admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- Que la prestation d'invalidité du Régime de pension du Canada ne soit pas imposable.
- Prolonger le paiement de la prestation-maladie de l'assurance-emploi.
- Renverser le glissement vers l'aide sociale comme principal système de revenu pour les personnes handicapées.
- Que les provinces et territoires ne récupèrent pas, chez les prestataires de l'aide sociale, les nouveaux avantages accordés par le gouvernement fédéral, notamment ceux du Régime enregistré d'épargne invalidité.
- S'assurer que le fait de porter l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans n'entraîne pas une pauvreté prolongée pour les personnes handicapées.

Les réformes à long terme pourraient inclure :

- Un rôle accru du gouvernement fédéral dans le soutien du revenu pour les Canadiens handicapés, grâce à de nouveaux investissements dans les mesures et services de soutien provenant de fonds dégagés aux niveaux provinciaux/territoriaux.
- Un examen des programmes de soutien du revenu associés au travail afin de déterminer s'ils conviennent au marché du travail actuel.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Afin d'obtenir des résultats positifs en matière d'emploi, d'autres investissements s'imposent dans des secteurs connexes et complémentaires. À cette fin, le gouvernement du Canada doit s'engager à prendre en compte les éléments suivants :

- Transports : Élaborer des règlements d'accessibilité pour tous les modes de transport réglementés par le gouvernement fédéral et restructurer le Comité ministériel consultatif sur le transport accessible afin qu'il soit contrôlé par le consommateur et intègre des représentants d'organisations de personnes handicapées.
- Technologies accessibles : Instaurer, au niveau fédéral, une politique d'approvisionnement obligeant le gouvernement fédéral à n'acheter que des technologies accessibles, augmentant ainsi les possibilités d'emploi au sein de la fonction publique et l'accessibilité de ce service public. Établir des normes en matière d'accès pour toutes les nouvelles technologies de l'information.
- Un Bureau de normalisation de l'accessibilité : Créer un bureau qui agirait comme un référent pangouvernemental chargé d'harmoniser, de localiser et livrer les résultats en matière d'élimination des obstacles. Il deviendrait un centre d'excellence en accessibilité universelle et servirait de centre de ressources pour les gouvernements, la collectivité et le secteur privé.
- Principe d'accessibilité : Actualiser le Code national du bâtiment afin de s'assurer que les principes d'accessibilité/conception universelle soient respectés. Veiller à ce que les principes d'accessibilité universelle guident toute initiative de programme d'infrastructure.
- Rétablir un comité parlementaire de la condition des Canadiens handicapés pour traiter des préoccupations soutenues des Canadiens avec des déficiences et soumettre annuellement au Parlement un rapport sur la situation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.
- Charger la Commission canadienne des droits de la personne de surveiller la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et lui fournir les ressources nécessaires.
- Appuyer la « voix des personnes handicapées » comme partenaire actif dans le débat sur les politiques publiques qui les touchent.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

L'exclusion, la pauvreté et l'isolement sont le lot quotidien de la majorité des 14,3 % de Canadiens ayant des limitations fonctionnelles et d'environ un tiers des Autochtones handicapés. Les résultats en font foi :

- De nombreux Canadiens handicapés vivent certainement dans la pauvreté. Plus de 2 millions de Canadiens handicapés ne peuvent accéder à l'une, au moins, des aides requises en éducation, dans les lieux de travail, en modification résidentielle, appareils fonctionnels et autres dont ils ont besoin.
- Plus de 56 % des adultes handicapés en âge de travailler sont actuellement sans emploi ou hors du marché du travail. Ce taux atteint presque 60 % chez les femmes ayant des limitations fonctionnelles.
- Selon l'Organisation mondiale du travail, l'exclusion des personnes handicapées du marché du travail entraîne une perte annuelle du PIB variant entre 1,37 milliard et 1,94 milliard de dollars américains.
- Plus de 10 000 personnes ayant des déficiences intellectuelles sont encore internées dans des institutions, y compris des foyers de groupe et des établissements de soins collectifs.
- Un peu plus de la moitié des enfants handicapés n'a pas accès aux dispositifs et accessoires fonctionnels requis. Les Canadiens handicapés doivent lutter pour que leurs besoins soient comblés. Lorsque les temps sont plus difficiles, nous sommes malheureusement les premiers à ressentir les effets des coupures de services ou des pertes d'emplois. Les Canadiens handicapés ne doivent pas souffrir des restrictions financières imposées par le gouvernement fédéral. Les jeunes, les Autochtones et les personnes qui ont des antécédents d'institutionnalisation doivent relever des défis particuliers; ces groupes sont confrontés à des obstacles qui font en sorte qu'il est plus difficile pour eux d'obtenir et de garder un emploi. Le CCD reconnaît que des progrès au chapitre de la prise en compte des problèmes auxquels sont confrontées les personnes handicapées ont été et demeureront vraisemblablement progressifs. Le CCD s'attend à ce que le gouvernement fédéral continue de chercher des moyens de concrétiser la promesse de « réalisation progressive » de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. À cette fin, le CCD considère que des investissements dans les domaines suivants sont prioritaires : 1. Des investissements pour les jeunes (de 18 à 30 ans) qui font la transition de l'école au marché du travail et de la maison à une vie autonome. 2. Des investissements pour combler les nombreux besoins des Autochtones handicapés. 3. Des investissements pour appuyer la désinstitutionnalisation.